



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 11 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature le jeudi 11 octobre de la charte ZPNAF du Plateau de Saclay (exploitation de Nathalie Trubuil et Pierre Bot à Saclay)

Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne, signera jeudi 11 octobre 2018 la charte de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay.

La création de cette zone de protection était inscrite dans l'article 35 de la loi Grand Paris du 3 juin 2010. L'établissement public d'aménagement Paris-Saclay a élaboré un programme d'action favorisant l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation des espaces naturels et des paysages.

La signature de la charte est l'aboutissement d'un travail de concertation de 2 ans entre les membres du comité de pilotage de la ZPNAF et le public, elle concrétise une vision partagée entre les acteurs institutionnels, citoyens, agricoles et environnementaux.

Mesurant le dynamisme de ce territoire et la qualité du travail accompli, le préfet a souhaité signer un protocole d'intention avec l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay et la chambre d'agriculture de région Île-de-France.

Les signataires s'engagent à mettre en oeuvre, en concertation avec les acteurs concernés, notamment les représentants de la profession agricole, les actions agricoles du programme de la ZPNAF en mobilisant le financement des aménageurs. La compensation collective agricole pourra être engagée pour celles des actions qui entrent pleinement dans le champ de la loi et du décret. Les impacts devront bénéficier à l'économie agricole francilienne et prioritairement au territoire impacté par l'aménagement du plateau de Saclay.

La charte sera signée à la ferme Trubuil Bot, exploitation familiale de Nathalie Trubuil et Pierre Bot. Cette installation située sur Saclay, Vauhallan et Bièvres est historiquement orientée autour des grandes cultures. Sanctuarisée au sein du périmètre de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF), elle s'étend sur 280 ha (17 ha de maraîchage, 115 ha de blé, 52 ha de colza et 68 ha de maïs). Depuis 2008, l'exploitation agricole a diversifié ses activités en maraîchage et en poules pondeuses avec de la vente directe.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne